

25-02-06 Administration Générale – Intercommunalité

Convention entre le SIEL-TE, Saint-Etienne Métropole et la commune de Saint-Priest en Jarez pour le raccordement à l'éclairage public de dispositifs de comptage mobilité permanents

Monsieur le Maire expose :

La présente convention entre le SIEL-TE, Saint-Etienne Métropole et la commune de Saint-Priest en Jarez a pour objet le déploiement d'un dispositif de comptage mobilité permanents sur le territoire de la commune, par son installation sur les supports d'éclairage public d'équipement, ainsi que sa maintenance et exploitation.

La présente convention détermine les modalités techniques et financières relatives à la pose, au raccordement et à la maintenance-exploitation de ces équipements et fixe les responsabilités qui en découlent pour chacune des parties. Elle définit également les modalités financières y afférentes.

Je vous demande donc d'approuver la convention précitée et de m'autoriser à la signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la convention précitée et de m'autoriser à la signer.

Copie conforme

**Le Maire,
Christian SERVANT**

**A Saint-Priest en Jarez,
Le 18 février 2025**

**La Secrétaire de séance
Mireille PAPIN, 3^e Adjointe**

Délibération du Conseil Municipal de Saint-Priest en Jarez

Séance du 17 février 2025

25-02-06 Administration Générale – Intercommunalité

Convention entre le SIEL-TE, Saint-Etienne Métropole et la commune de Saint-Priest en Jarez pour le raccordement à l'éclairage public de dispositifs de comptage mobilité permanents

Le Maire certifie :

1 - que la convocation de tous les Conseillers Municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée par extrait à la porte de la Mairie le lendemain ;

2 - Que le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance était de 28 sur lesquels il y avait 22 membres présents, à savoir :

Etaient présents :

MM. SERVANT Christian - BISACCIA Michèle - MOUNIER Rémy - PAPIN Mireille - PELLEGRIN Jacques - GEUSENS Christine - BRUNEAU Claude - ZAVROSA Gilbert - WOLFF Paule - SAHUC Jean-François - DI PAOLO Antonio - BOUGAULT Claude - COSSEY Michel - BAUDRY Michèle - CONVERT Pascale - ADAM Fabrice - SCHERRER Marie-Jeanne - TALIA Christophe - GARBAY Isabelle - BARBE Sylvie - RODRIGUES SOUSA Hugo - MOURGUES Corinne

Etaient absents et excusés :

MM. REPELLINI Raymonde - JOTHIE Marc - ACHARD Pierre - JOLY Florence - LAFON Lise - PUPIER Franck

Avaient donné procuration :

Mme REPELLINI à M. BRUNEAU
M. JOTHIE à Mme PAPIN
M. ACHARD à M. DI PAOLO

Etait secrétaire de séance :

Mme PAPIN

Publiée le :